

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 20 MARS 2025

OBJET / GAIA : Projet de terrain synthétique : demande de subventions.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 14 mars 2025.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 22

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xavier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Yolande Huguenard, adjointe, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Jacques Lassus, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Yolande Huguenard à Mme Eliane Aizpuru ; Mme Corinne Othatcegy à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Robert Poulou ; M. Sébastien Carré à M. Christian Devèze ; M. Peio Etxeleku à M. Jean-François Lacosta ; M. Philippe Bacardatz à Mme Amaia Beyrie ; M. Jean-Paul Alaman à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire expose :

Depuis près de dix ans, la commune a eu à cœur d'encourager la pratique sportive, que celle-ci soit récréative ou conduite dans une optique de compétition. Témoigne de cette volonté plusieurs projets ambitieux que la commune a portés, telle que la création du skate-park ou encore celle du tennis couvert.

Le complexe sportif Michel Labèguerie constitue une belle structure mise à la disposition de tous les administrés. La commune entend assurer la pérennité et la modernisation du complexe afin de lui permettre de répondre aux enjeux, notamment environnementaux, qui ne manqueront pas d'être soulevés dans les années à venir.

Dans cette optique la commune envisage de mener à bien un projet de création d'un terrain synthétique avec la mise en place d'une clôture et d'un éclairage approprié sur l'emplacement du terrain secondaire de rugby.

Ce projet permettra une nette diminution de la consommation hydrique, notamment lors des périodes de fortes tensions sur la ressource en eau, ainsi qu'une diminution des frais d'entretien du terrain.

Cet équipement sera accessible aussi bien aux licenciés des associations de rugby et de foot, qu'aux élèves des établissements primaires et secondaires de la commune. Toutefois, s'agissant de l'aménagement du deuxième terrain de rugby, le calendrier de l'US Cambo restera prioritaire sur l'utilisation dudit terrain.

Un travail de maîtrise d'œuvre est en cours, il vise à la finalisation d'une procédure concernant la mise en concurrence et l'attribution des lots du futur marché de travaux.

Au terme d'une première estimation issue de ce travail le projet a été estimé à 1 025 677 € HT de travaux et maîtrise d'œuvre.

Ce montant se répartit comme suit entre les deux projets susmentionnés :

| Création d'un terrain synthétique | | | |
|---|--------------------|---|--------------------|
| Dépenses HT | | Recettes | |
| Frais d'étude et de maîtrise d'œuvre | 28 120 € | DETR 2024 – 30 % (subvention sollicitée) | 307 703.10 € |
| Total travaux (détail ci-dessous) | 997 557 € | Autofinancement – 70 % | 717 973.90 € |
| Travaux de terrassement, revêtement, terrain de sport, clôture et vrd | 944 557€ | | |
| Éclairage du terrain synthétique | 53 000€ | | |
| TOTAL | 1 025 677 € | TOTAL | 1 025 677 € |

Des subventions seront sollicitées en vertu de la délégation consentie à M. le Maire par le Conseil municipal, par délibération du 11 juin 2020 et tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet de création d'un terrain synthétique au sein du complexe Michel Labèguerie portant sur une enveloppe prévisionnelle HT de 1 025 677 €,

AUTORISE M. le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires de la commune pour obtenir le maximum de subventions,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Joana LACARRA

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza